



# Programme d'Accompagnement Justice Santé Mentale

PAJ-SM

# Une responsabilité partagée

Pour l'accusé	L'équipe opérationnelle
Participer activement au programme	Faciliter et coordonner la mise en place des mesures du plan d'action et la quête de sens pour l'accusé
Respecter les engagements de son plan d'action	Assurer le suivi auprès de la Cour afin de témoigner de l'évolution du participant
S'engager dans ses suivis auprès des partenaires impliqués	Assurer le suivi auprès des partenaires impliqués dans le déploiement du plan d'action
Se présenter aux rencontres avec le professionnel santé mentale justice et à la Cour	Supporter l'accusé dans son processus de rétablissement et de réinsertion sociale

# La différence

Tribunal « régulier »	PAJ-SM de Chicoutimi
Non volontaire	Volontaire
Détermination de la peine	Détermination des besoins
Peine	Plan d'action
Approche punitive	Approche alternative
Conséquence imposée	Conséquence concertée
Rôle passif	Rôle actif
Lien entre la peine, le délit, les antécédents judiciaires et la jurisprudence	Lien entre le délit, les indices de santé mentale et les besoins
Implication <b>dans la</b> communauté	Implication <b><u>de la</u></b> communauté